

# Moyen- Orient

Une famille ayant fui Mossoul s'installe dans un camp de déplacés internes au nord-ouest de Bagdad.

Arabie saoudite

Bahreïn

Égypte

Émirats arabes unis

Iraq

Israël

Jordanie

Koweït

Liban

Oman

Qatar

République arabe syrienne

Yémen

## | Environnement opérationnel |

Le HCR demeure le principal pourvoyeur de protection dans la région du Moyen-Orient et du Golfe arabe, où l'Égypte, Israël et le Yémen sont les seuls pays signataires de la Convention de 1951 sur les réfugiés. Les autres pays de la région n'ont pas adhéré aux traités internationaux sur les réfugiés ni mis en place des lois et des procédures nationales en matière d'asile. Ces questions sont le plus souvent régies par des lois nationales sur les étrangers qui ne satisfont pas nécessairement aux normes internationales de protection et ne garantissent pas non plus le traitement équitable des demandes d'asile. Les préoccupations relatives à la sécurité nationale sont au premier plan des priorités des États et dominent les politiques d'asile. Néanmoins, les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR ont bénéficié dans ces pays d'une assistance fondée sur de longues traditions d'hospitalité et de solidarité religieuse.

Il est difficile au HCR de veiller à ce que la protection soit assurée dans le respect des normes internationales, du fait de l'engagement limité des gouvernements dans ce domaine. Cette situation est encore compliquée par la longueur de l'exil enduré par nombre de populations réfugiées dans la région et par l'augmentation des mouvements migratoires mixtes dans un contexte où le souci de la sécurité nationale est omniprésent.





La situation humanitaire des Iraquiens réfugiés dans des pays voisins ou déplacés dans leur propre pays continue de poser un défi majeur à la communauté internationale. La présence de centaines de milliers de réfugiés irakiens – qui s’ajoutent à un grand nombre de réfugiés palestiniens accueillis depuis fort longtemps – fait peser une lourde charge sur l’économie de la Jordanie, du Liban et de la République arabe syrienne, qui sont toujours aux prises avec les effets de la crise économique mondiale. Le soutien de la communauté internationale contribue à alléger sensiblement cette charge.

Le HCR offre une assistance aux Iraquiens qui souhaitent regagner leur pays dans le cadre de son projet d’aide au rapatriement individuel. Les conditions de sécurité qui règnent en Iraq ne permettent pas encore d’organiser une opération de rapatriement librement consenti à grande échelle. Les réfugiés redoutent que la sécurité ne soit plus assurée après le retrait progressif de l’armée américaine, et ces craintes, associées à la rareté des emplois et à la pénurie de services essentiels, freinent les retours. La plupart des réfugiés qui regagnent leur pays le font sans recourir à l’aide du HCR, préférant conserver un lien avec leur pays d’asile tout en évaluant les conditions en Iraq. Fait significatif, la diminution générale de la violence observée en Iraq depuis 2008 a entraîné une réduction sensible du nombre de personnes qui fuient le pays.

Au Yémen, le Haut Commissariat a enregistré plus de 170 000 réfugiés, somaliens pour la plupart, ainsi que des centaines de milliers de déplacés internes, ces derniers étant concentrés dans le Nord. Les autorités continuent à considérer les Somaliens comme des réfugiés *prima facie*. Cependant, l’arrivée d’un grand nombre de demandeurs d’asile et de migrants au sein de mouvements mixtes qui traversent le golfe

d’Aden risque de limiter l’hospitalité du Yémen, surtout si le pays ne dispose pas d’une aide internationale supplémentaire.

La situation sécuritaire générale est de plus en plus précaire au Yémen. Les forces gouvernementales affrontent un mouvement sécessionniste au Sud et le groupe Al-Houthi au Nord. D’autres groupes armés présents dans la région suscitent également des menaces croissantes. L’insécurité entrave l’accès du HCR aux régions touchées et aux personnes qui relèvent de sa compétence.

L’Égypte est à la fois un pays de transit et d’accueil pour les réfugiés, quelque 40 000 personnes, originaires pour la plupart d’Iraq, de Somalie et du Soudan, étant enregistrées auprès du HCR. Comme les réfugiés vivent essentiellement dans des agglomérations, l’Égypte a été retenue comme pays pilote pour la mise en œuvre de la nouvelle politique du HCR en faveur des réfugiés urbains. Parallèlement, un grand nombre de personnes, provenant principalement de pays d’Afrique sub-saharienne, continuent à franchir la frontière israélo-égyptienne en traversant le désert du Sinaï avec l’aide de passeurs. Il y a parmi ces arrivants un nombre croissant de demandeurs d’asile qui ont des problèmes de protection.

## Stratégie en 2011

La stratégie du HCR dans la région visera à remédier aux lacunes dans la protection et l’assistance, mises en évidence lors d’évaluations des besoins globaux menées à travers le Moyen-Orient. Afin de combler ces lacunes, le Haut Commissariat renforcera ses partenariats avec des organisations régionales et nationales compétentes. La non-satisfaction des besoins est dans la plupart des cas due à un manque de fonds et à l’absence de cadres juridiques de protection.

Tout en cherchant, dans la mesure du possible, à apporter des solutions, le HCR fait campagne pour que les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence dans l'ensemble de la sous-région aient accès à des moyens d'existence.

Le Haut Commissariat intensifie également ses efforts de partenariat avec le Conseil de coopération du Golfe (CCG), l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et la Ligue des États arabes (LEA) afin de traiter les problèmes existants, dont l'apatridie. En coopération avec des organisations partenaires, nationales et régionales, le HCR entreprendra des campagnes de sensibilisation au problème de l'apatridie ainsi que des activités de renforcement des capacités et des projets de recherche. Enfin, l'Organisation redoublera d'efforts pour convaincre davantage d'États de signer la Convention de 1951 sur les réfugiés et d'élaborer des régimes d'asile nationaux. Un ouvrage proposant une étude comparative sur le droit d'asile dans la charia islamique et dans le droit international des réfugiés, lancé en juin 2009, fait aujourd'hui l'objet d'une ample diffusion auprès des gouvernements et des institutions de la société civile. Le HCR et la LEA prévoient en outre d'organiser une série d'ateliers sur le droit des réfugiés et des apatrides à l'intention de parlementaires arabes.

## | Contraintes |

Les politiques et les pratiques relatives à l'asile sont dominées par les préoccupations des États pour la sécurité de leur territoire. L'absence de cadres juridiques régionaux et nationaux, ainsi que de politiques globales pour traiter les déplacements de population, fait obstacle à des progrès dans la région. En particulier, l'intensification des activités extrémistes, l'insécurité persistante en Iraq et la question palestinienne, sans solution depuis si longtemps, sont autant de problèmes qui continuent d'entraver la protection des réfugiés et les efforts humanitaires au Moyen-Orient.

## | Opérations |

Les opérations du HCR en **Égypte**, en **Iraq**, en **Jordanie**, au **Liban** et en **République arabe syrienne** font l'objet de chapitres distincts.

Outre les déplacés irakiens, le HCR aide plusieurs milliers de réfugiés d'autres nationalités. La plupart sont originaires de la République islamique d'Iran, de Somalie, du Soudan et de Turquie. Les plus vulnérables d'entre eux reçoivent une aide humanitaire du Haut Commissariat, qui assure également l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié, tout en recherchant des solutions durables, notamment sous forme de réinstallation.

Le HCR n'a pas de bureaux à Bahreïn, en Oman et au Qatar. Les opérations dans ces pays, ainsi que celles menées en Arabie saoudite, dans les Émirats arabes unis et au Koweït, sont gérées par le **bureau régional de Riyad**. La sensibilisation de l'opinion publique, la collecte de fonds, la détermination du statut de réfugié et la recherche de solutions durables – essentiellement sous forme de réinstallation – sont les principales composantes du programme mené dans la région du Golfe ; dans ce cadre, la gestion des opérations de réinstallation est facilitée par le Centre régional de réinstallation situé au Liban.

Les activités de collecte de fonds dans la région du Golfe seront bientôt amplifiées, grâce au renforcement d'un centre de relations extérieures implanté aux Émirats arabes unis, peut-être complété par l'ouverture d'un bureau de liaison au Qatar. Dans le même temps, les partenariats stratégiques forgés avec des organisations nationales et régionales seront consolidés et les efforts de réduction des cas d'apatridie intensifiés au moyen de campagnes de sensibilisation, d'activités de renforcement des capacités et d'initiatives de recherche.

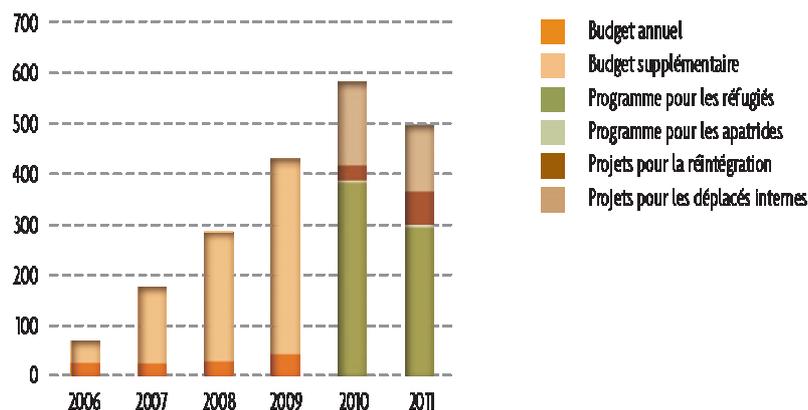
**Israël** continue à accueillir et à accepter des demandeurs d'asile, originaires en majorité d'Afrique sub-saharienne. Environ un millier de personnes par mois franchissent illégalement la frontière israélo-égyptienne en passant par le Sinaï. Ces arrivées ont montré au Gouvernement israélien la nécessité de renforcer sa capacité de gestion des mouvements migratoires mixtes, et de mettre en place un cadre législatif et procédural adéquat. En juillet 2009, le HCR a transféré ses responsabilités en matière de détermination du statut aux autorités israéliennes, qui s'attachent actuellement à rédiger une réglementation globale relative à la détermination du statut.

## | Informations financières |

Après avoir augmenté au cours des années précédentes, les besoins financiers du HCR au Moyen-Orient sont en recul. Le budget pour 2011 s'élève à 498,3 millions de dollars E.-U., ce qui représente une diminution de 14 pour cent par rapport à 2010, principalement due à une réduction des activités en Iraq et dans les pays avoisinants. Cependant, le budget 2011 finance une augmentation des activités au Yémen (situation des déplacés internes), en Égypte et dans le Golfe. Plus de la moitié du budget est consacrée à des opérations en faveur des réfugiés ; viennent ensuite les situations de déplacement interne (27 pour cent), la réintégration (12 pour cent) et l'apatridie (2 pour cent).

## Budget du HCR au Moyen-Orient 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



## Budget du HCR pour le Moyen-Orient (dollars E.-U.)

OPÉRATION	2010 BUDGET RÉVISÉ	2011				TOTAL
		PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	
Bureau régional d'Arabie Saoudite <sup>1</sup>	3 186 375	3 110 018	946 131	0	0	4 056 149
Égypte	14 073 888	18 845 937	679 846	0	0	19 525 783
Émirats arabes unis	1 752 402	2 714 634	340 826	0	0	3 055 460
Iraq	264 285 219	37 232 724	4 087 597	61 210 298	108 067 620	210 598 239
Israël	3 067 763	2 689 268	0	0	0	2 689 268
Jordanie	63 459 834	43 412 779	0	0	0	43 412 779
Liban	13 665 524	12 453 792	661 358	0	0	13 115 150
République arabe syrienne	166 756 208	117 734 272	409 849	0	0	118 144 121
Yémen	50 200 066	33 842 457	0	0	25 861 689	59 704 146
Activités régionales	0	22 000 001	2 000 000	0	0	24 000 001
<b>Total</b>	<b>580 447 278</b>	<b>294 035 882</b>	<b>9 125 607</b>	<b>61 210 298</b>	<b>133 929 309</b>	<b>498 301 096</b>

<sup>1</sup> Couvre les États arabes du Golfe, y compris le Royaume d'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Sultanat d'Oman, le Bahreïn et le Qatar.